

## **Séance du conseil municipal du 9 mai 2022**

### Membres présents :

Mmes WALTER – STEINMETZ - LINDNER.

MM. SITTER – MALL – HIRLEMANN – HEINTZ- ZEIDLER – KLEIN –HERRMANN-HEIM –MOERCKEL.

### Membres absents excusés :

M. TRAPP O. - Mme TRAPP S.

### Membre absent non excusé :

M. BALL.

Secrétaire de séance :Heintz Martin

### **1. Lecture et approbation du Procès-verbal de la réunion du 11 avril 2022.**

### **2. Travaux de voirie à Oberkutzenhausen : prêt bancaire.**

Suite aux travaux de voirie à Oberkutzenhausen, il a été décidé contracter un emprunt d'un montant total de 450.000,00 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions de prêts,

\*Décide de retenir celle du Crédit Mutuel, à savoir :

Montant : 450.000,00 €

Taux : 1.30 % fixe

(remboursement trimestriel : 8 267.14€ échéances fixes)

Durée du prêt : 15 ans.

\*Autorise le maire à signer le contrat de prêt.

### **3. Travaux de voirie à Oberkutzenhausen : enfouissement des réseaux.**

Après consultation des riverains, le conseil municipal a décidé de procéder à l'enfouissement des réseaux fibre et télécom rue de la forêt. Le maire présente les offres de prix des opérateurs concernés :

- Mise en souterrain du réseau téléphonique (chiffrage estimatif), Orange , 4 676€ net
- Travaux d'enfouissement de réseaux fibre , Rosace, 34 423.20 € TTC.

Le conseil municipal accepte ces devis et autorise le maire à les signer.

### **4. Conventions de location.**

Afin d'établir les conventions annuelles de location des bâtiments communaux par différentes associations locales, le conseil municipal est appelé à fixer les tarifs 2022.

Sur proposition du maire, les tarifs suivants sont approuvés par le conseil municipal :

- Occupation du club-house d'Oberkutzenhausen (rue des mineurs) par l'association Activités et Loisirs de KUTZENHAUSEN : 100 €.
- Occupation du club-house du football par le FC Soultz sous Forêts / Kutzenhausen: 382 €
- Occupation de la salle socio-culturelle à Kutzenhausen par l'ensemble MELODIA : 610€.

Les conventions prennent effet au 1er janvier 2022, sont consenties et acceptées pour durée d'une année, et sont renouvelées par tacite reconduction d'année en année.

## **5. Classe verte à Muckenbach : demande de subvention**

-Les écoles du RPI de Merkwiller et de Kutzenhausen organisent une classe verte à Muckenbach du 13 au 17 juin 2022.

Le maire présente une demande de subvention de l'association « les Cigognes sportives » domiciliée 1 rue de l'école à Merkwiller-Pechelbronn, agissant pour le RPI (Kutzenhausen-Merkwiller) : 7 € par nuitée et par enfant (séjour de 5 jours) pour les 19 élèves de Kutzenhausen d'où 19 élèves \* 7 \* 5 = 665€.

Le conseil municipal approuve cette subvention de 665€ pour « les Cigognes sportives ».

-D'autre part, cette même association sollicite une aide exceptionnelle de 120€ pour permettre à l'élève ukrainien qui a intégré l'école depuis quelques semaines, d'accompagner sa classe dans cette découverte.

Le conseil municipal approuve cette subvention de 120€ pour « les Cigognes sportives ».

## **6. Autorisation d'engagement d'agents contractuels.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La durée hebdomadaire de service est fixée au besoin par rapport à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé.

La rémunération se fera sur la base du grade correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

## **7. Nettoyage des locaux après location des salles communales.**

Suite à un retour d'expérience négatif, le conseil municipal décide mettre en place un tarif pour « absence de nettoyage » de la salle polyvalente de Kutzenhausen et du club-house d'Oberkutzenhausen, dans le cadre de la location pour manifestations diverses.

- A l'unanimité le conseil décide de facturer 50€ l'absence de nettoyage du club-house d'Oberkutzenhausen.
- Le conseil décide de facturer 175€ l'absence de nettoyage de la salle polyvalente de Kutzenhausen (7 voix pour le montant de 175 €, 5 voix pour le montant de 150 €).
- Ce tarif figurera sur les contrats de locations .

## **8. Divers.**

\* Le conseil municipal décide d'installer un défibrillateur à Oberkutzenhausen.

- Le maire annonce les prochaines échéances du planning communal :
  - Vente de bois : le 21 mai à 10 h
  - Commission Jumelage et cérémonies : le mercredi 1<sup>er</sup> juin à 19h00
  - Elections Législatives : les 12 juin et 19 juin
  - Fête des Aînés : le 26 juin
  - Cérémonie du 14 juillet : le 13 juillet
  - Fête anniversaire du Jumelage (35 ans) : les 10 et 11 septembre